

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 12 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaients présents (12) : Mesdames Isabelle BOUREL, Anne-Marie DELAFOSSE, Nathalie GUEDIN, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE,
Messieurs Anthony AGUADO, Jean-Claude BLEUZEN, Vincent CONSEIL, Jacques DUVAL, Didier GENESTE, Vincent HUET, Michel MATTLE.

Absents excusés (5) : **Madame Ginette PREVOST, Madame Florence POLLET** donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE, **Monsieur Ambroise PAMART** donne procuration à Monsieur Michel MATTLE. **Monsieur André DUJARDIN, Monsieur Sébastien LAMOTTE.**

Absents (1) : Monsieur Daniel BENARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MATTLE

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du 27 avril 2017 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

B- ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Vote des subventions pour les associations année 2017

Affaires générales

1- Cabinet médical : insonorisation

Madame Delafosse a eu à plusieurs reprises des plaintes de la part de Préautais se rendant au cabinet médical au sujet de l'isolation phonique.

Dans le CCTP, il était prévu de respecter les normes phoniques relatives aux établissements de santé. Un mail a été adressé à l'architecte.

Le Docteur Boisselier signale également ce jour les mêmes problèmes dans le bureau de l'infirmière.

Il est prévu de prendre contact avec le bureau de contrôle afin de faire constater ces problèmes. Nous sommes en attente du retour de l'architecte.

2- Délibération : création de voirie Allée des Chênes et Place du Pratelli

Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter au registre de la voirie communale :

- Place du Pratelli
- Allée des Chênes

Cette demande est faite par les services des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3- Transfert de pouvoir de police administrative spéciale : CCICV

Vu le courrier daté du 17/05/2017 de M Pascal MARTIN, Président de la Communauté de Communes « Inter Caux Vexin » explicitant son refus d'exercer les pouvoirs de police administrative spéciale sur les compétences transférées à la Communauté de Communes,

Le Maire de la Commune de Préaux,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réformes des collectivités territoriales, et notamment son article 63,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 60, 62 et 65,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, et notamment son article 75,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-1, L 2212-2 et L 5211-9-2,

VU l'arrêté préfectoral du 1/12/2016 portant création de la Communauté de Communes « Inter Caux Vexin » issue de la fusion des communauté de communes des Porte Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont-le Hareng, Bosc-leHard, Cottévard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy,

VU l'arrêté préfectoral du 16/12/2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 01/12/2016,

VU les arrêtés préfectoraux précités, arrêtant les statuts de la Communauté de Communes « Inter Caux Vexin » et prévoyant le transfert des compétences « collecte des déchets », « aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage », « voirie », « sport » et « culture » à ladite communauté,

VU l'élection de Monsieur Pascal PARTIN en qualité de Président lors de la séance du Conseil Communautaire du 26/01/2017.

CONSIDERANT que :

Le bon exercice des pouvoirs de police administrative spéciale nécessite la meilleure proximité,

ARRETE

Article 1 : que le pouvoir de police administrative spéciale en matière de « collecte des déchets », « aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage », « voirie », « sport » et « culture » ne sera pas transféré au Président de la Communauté de Communes « Inter Caux Vexin » à compter du 01/01/2017.

Article 2 : une copie du présent arrêté sera notifiée au Président de ladite communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la demande du Président de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

4- SDE 76 : Redevance de transport 2017

Il convient de prendre une délibération pour la redevance d'occupation du domaine public Gaz 2017.

Le montant de la redevance de transport 2017 s'opère de la manière suivante :

RODPP 2017

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les ouvrages de distribution de gaz en 2016, selon le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 et la délibération du conseil municipal

Pr 2017 = $(0.035 \text{ €} \times 30) + 100\text{€} \times 1.18 = 119\text{€}$

RODP 2017 :

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2017, selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 et la délibération du conseil municipal du 28 juillet 2009

Pr 2017 = $(0.035 \times 8500) + 100\text{€} \times 1.02 = 469\text{€}$

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de :

- D'autoriser Madame le Maire à établir un titre à GRDF pour l'obtention de la redevance transport gaz pour un montant de 119€ pour la RODPP, et de 469€ pour la RODP.

Affaires financières

5- Tarifs cantine 2017/2018, nombre de composants

Notre prestataire de service ISIDORE Restauration a fait part de ses nouveaux tarifs du 1^{er} juillet 2017 au 2018. Il convient de revaloriser nos tarifs.

Prestation maternelle : 2.85€

Prestation élémentaire : 2.96€

Prestation repas enfants extérieurs : 4.07€

Prestation adulte : 4.92€

Accueil enfant avec panier repas : 1€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs présentés ci-dessus, à compter du 01/09/2017.

Ces tarifs seraient à nouveau votés si le choix des menus passe à 5 composants dès la rentrée de septembre 2017.

6- Tarifs périscolaires 2017/2018, commune et hors commune

Il convient de délibérer sur les tarifs périscolaires pour l'année 2017-2018.

Forfait goûter : 3.16€ (1h) de 16h30 à 17h30

Créneau de 30 min : 1.07€ de 17h30 à 18h et de 18h à 18h30

Créneau de 15 min : 0.54€ de 18h30 à 18h45

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'adopter les tarifs ci-dessus.

7- Tarifs Semaine des Arts 2017

Madame le Maire fait part que les tarifs des spectacles de la semaine des arts seront votés ultérieurement.

8- Vote des subventions aux associations année 2017

La Commission s'est réuni le 31/05/2017 pour l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2017.

Les montants sont les suivants :

Associations	Montant demandé	Montant attribué
Anciens combattants	300€	300€
ADASOC	2000€	1800€
Allo nounou, ici bébé	250€	250€
Club de la Bonne Entente	600€	600€
Comité des Fêtes	1700€	1700€
Elan Gymnique	650€	650€
FC Village	1000€	600€
Interlude	2444€	2444€
PSN	500€	500€
Pétanque Préautaise	1500€	800€
Hockey Club	800€	800€
Récré action	350€	350€
Tennis club	1500€	1000€
Volant Préautais	1200€	800€
Ecole primaire	1500€	1500€
Ecole maternelle	2000€	1500€
ARENH	80€	80€
Mission locale	2270€	2270€

Il est mal perçu la demande de l'école maternelle de 2000€ quand l'élémentaire demande 1500€.

Les associations suivantes n'ont pas fait de demande de subvention : Les Archers de Préaux, ASCKWP, Solidarité Voisin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

	Montant	Pour	Contre	Abstention
Anciens combattants	300€	14	0	0
ADASOC	1800€	14	0	0
Allo nounou, ici bébé	250€	13	1	0
Club de la Bonne Entente	600€	14	0	0
Comité des Fêtes	1700€	14	0	0
Elan Gymnique	650€	14	0	0
FC Village	600€	14	0	0
Interlude	2444€	14	0	0
PSN	500€	14	0	0
Pétanque Préautaise	800€	14	0	0
Hockey Club	800€	14	0	0
Récré action	350€	14	0	0
Tennis club	1000€	14	0	0
Volant Préautais	800€	14	0	0
Ecole primaire	1500€	12	0	2
Ecole maternelle	1500€	12	0	2
ARENH	80€	14	0	0
Mission locale	2270€	14	0	0

Ressources Humaines

9- Tableau des emplois au 01/05/2017

Tableau des effectifs				
Cadres ou emplois	Catégorie	effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Taux %
ADMINISTRATIF				
REDACTEUR				
Rédacteur	B	1	1	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF				
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	1	1	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	100%

Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	1	57.1% %
TECHNIQUE				
ADJOINT TECHNIQUE				
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	1	95,6%
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	7	7	100%
				100%
				98.1%
				66.3%
				68,6%
				82,1%
				83,7%
MEDICO SOCIAL				
ATSEM				
Asem principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	88,70%
ANIMATION				
ANIMATEUR				
Animateur	B	1	1	100%
ADJOINT D'ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	100%
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	8	8	10.10%
				100%
				33,30%
				15,70%

	43.30%
	43,30%
	37,20%
	31,50%

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois présentés ci-dessus, à compter du 01/05/2017.

Intervention des Adjoints

Madame le Maire demande à chaque adjoint présent de faire le point sur leur délégation respective

- Monsieur Bleuzen Jean-Claude: PLUI CCICV

Des réunions ont lieu actuellement avec la CCICV au sujet de l'élaboration du PLUI. L'objectif est que le PAAD soit bouclé en 2018, et le PLUI verrouillé en 2020, soit avant la fin du mandat en cours. Le PLUI n'est valable que pour les 13 communes ayant constitué l'ancienne CCPM. Pour Préaux, le SCOT fixe 230 logements, ce qui représente 13 hectares de logements à urbaniser, soit 1.5% d'urbanisation par an.

- Monsieur Mattlé Michel: travaux en cours

- Réserve incendie : en attente de devis, 2 autres qui doivent arriver. Pas de retour des hypothèques.
- Mare Rue du Tour : Clos seine, va proposer quelque chose en 3D.
- Barrière Clef des Champs : en attente de devis, barrière électrique digicode,
- Damade : les regards dans les rues un devis à l'heure va arriver. Les canalisations de pluviales sont à aspirer.
- Pompes pour arrosage terrain de foot : les pompes n'ont pas tourné sans eau. Ce sont les moteurs qui ont pris l'eau. Devis doit arriver. Monsieur DUVAL propose de mettre en place un moteur neuf.
- Terrain de foot : les travaux se passent bien. Le plan de fumure va intervenir dans les jours à venir.
- Place du Goubert : le sujet est à travailler. Madame le Maire informe que 2 commerçants ambulants vont venir le vendredi matin, il s'agit d'un marchand de légumes et d'un poissonnier.
- Cimetière : grand nettoyage mercredi 14 juin
- Ventilation tennis : il faut faire intervenir une entreprise

- Madame LECOMTE Catherine:

- Banquet des anciens au mois d'octobre : Varet Traiteur est retenu
- Spectacle des anciens : à Saint-Aubin-Epinay, ils se rendent là bas par leur propre moyen.
- Association Club de la Bonne Entente : 4 juillet vote du Président.

- CMJ : projet sécurité, radar pédagogique enlevé le 21 juillet pour passer Route de Gournay, une semaine de plus nous est octroyée. Atelier 28 juin pour simuler un accident, petite vidéo, des figurines vont être confectionnées et placées près des stop.
- Vincent Huet intègre le CMJ, suite à la démission de Madame Delphine Varnier.

- **Monsieur CONSEIL Vincent :**

- Site internet : à travailler
- Bulletin municipal prochain fin août : 9 septembre forum des associations. Il y a besoin de distributeurs
- SDA : programmation complète. Des spectacles sont prévus jusqu'au dimanche. Le lundi sera relâche. Nouveauté, soirée jeune talent le mardi soir : Adrien fera un petit spectacle, danse ADASOC, chant et piano.
- Nouveau salon de coiffure : nouvelle installation.

Questions diverses

1- Madame Delphine VARNIER

Madame Delphine VARNIER a fait part de sa démission que Madame le Maire a acceptée.

2- Vidéosurveillance Bar de l'Union

Madame la Préfète a autorisé le Bar de l'Union à installer un système de vidéo protection pour une durée de 5 ans.

3- Rythmes scolaires

Les parents d'élèves ont fait circuler un questionnaire auprès des parents.

La réponse à ce questionnaire est que la majorité des parents souhaite un retour à 4 jours.

4- Préaux 2030

Une réunion est organisée le mercredi 5 juillet à 19h.

5- Friche Impasse de la Folletière (ancienne casse)

Madame Minor-Enot a fait part d'un mail sur l'ancienne casse, Impasse de la Folletière.

6- Panneaux d'indication

Monsieur Geneste demande qu'une indication soit faite sur l'emplacement de la Clef des Champs.

7- Coccimarket

Inquiétude sur le commerce de la part des conseillers. Des travaux seront à engager.

8- La croisée des boutiques et Boulangerie :

Manifestation le 24 juin, fête de printemps

9- Remerciements des archers pour l' Open de France.

Madame le Maire fait part aux conseillers du courrier de remerciements des Archers pour l'Open de France.

10- Courrier Association de quartier de la Tuilerie

Madame le Maire fait part aux conseillers qu'elle souhaite que des élus l'accompagnent lors de cette rencontre.

La séance est levée à 22h49.